



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Pour les clients sauf conventions spéciales, toute commande emporte de plein droit de la part de l'acheteur, l'acceptation et l'application de ces conditions générales de vente.

RESERVES DE PROPRIETE : Conformément aux articles 59, 65 et 66 du Code de Commerce (loi 80 335 du 12/05/1980) les marchandises énumérées sur la présente resteront la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix par le client, nonobstant l'acceptation de tout effet de commerce. L'inexécution par le client de ses obligations de paiement, pour quelque cause que ce soit, confère à la société CK SQUARE le droit d'exiger la restitution immédiate des marchandises livrées aux frais, risques et périls du client.

1/COMMANDES : La passation d'une commande implique l'acceptation formelle de nos conditions générales de vente, toutes clauses ou conditions particulières d'achat seraient considérées comme nulles. Toutes dérogations à l'une quelconque des conditions générales de vente devront faire l'objet d'un accord préalable et écrit de la part du vendeur. Toute commande ne devient définitive qu'après confirmation écrite de la part du vendeur sous forme d'un accusé de réception.

2/PRIX : Nos prix s'entendent en euros hors taxes à leur date de remise. Ils sont nets et sans escompte.

3/T.V.A. : Les facturations comportent la T.V.A. au taux fixé par la législation en vigueur au moment de la facturation. Les produits, destinés à l'exportation et livrés en France, ne seront pas facturés en suspension de la T.V.A. qu'après réception par le vendeur des attestations nécessaires délivrées par les services fiscaux et fournies par l'acheteur.

4/DELAIS DE LIVRAISON : Les délais de livraison portés sur les accusés de réception du vendeur n'ont qu'un caractère purement indicatif, les retards éventuels ne justifient pas de la part de l'acheteur l'annulation de la commande, le refus de la marchandise et l'attribution d'indemnités quelconques ou l'application de pénalités de retard. Le vendeur se dégage de plein droit de tout engagement de délai relatif à ses livraisons ; il se réserve le droit de suspendre la livraison :

- Dans le cas où les conditions de paiement convenues n'auraient pas été observées par le client,
- Dans le cas où les renseignements techniques ou commerciaux ne seraient pas fournis par le client en temps voulu au vendeur,
- Dans le cas fortuit de force majeure ou d'événements tels que les inondations, conflits sociaux, lock out, épidémies, guerres, incendies, accident d'outillage, accident logiciels, rebut important en cours de fabrication, interruption ou retard dans les transports, toutes causes amenant un chômage total ou partiel chez le vendeur ou ses fournisseurs ;
- En raison des réglementations en vigueur, l'acheteur s'engage à obtenir l'accord écrit du vendeur préalablement à toute exportation ou réexportation hors territoire de la France métropolitaine et de l'Union Européenne du matériel vendu.

5/ PAIEMENTS : Pour les commandes destinées à l'exportation, tout paiement se fera par crédit documentaire irrévocable et confirmé, sauf accord écrit du vendeur.

Les factures sont payables au siège de la société CK SQUARE, 59 rue Fernand Forest, 63540 ROMAGNAT. En cas de première commande et pour tout client ne possédant pas un compte ouvert chez le vendeur, le paiement s'effectue comptant à la commande.

Toute dérogation spéciale devra faire l'objet d'un accord écrit du vendeur.

Toute demande d'ouverture de compte devra être accompagnée des références bancaires et commerciales usuelles. Les traites soumises à l'acceptation et les billets à ordre doivent être établis ou retournés dans les délais prévus par le code du Commerce. Conformément à la loi n°92 du 31/12/92, tout retard de paiement entraînera de plein droit le paiement d'intérêt au taux légal multiplié par 1,5 « prorata temporis » outre les frais de recouvrement.

Les traites ou acceptations de règlements par reports d'échéances n'opèrent pas la novation de la dette. Le défaut de paiement d'un seul terme entraînera l'exigibilité immédiate des sommes dues par le client au vendeur. La vente sera parfaite et translatrice de propriété que lors du paiement global et parfait des factures.

Conformément à l'article 1229 du Code Civil et à titre de clause pénale irréductible et forfaitaire, une indemnité minimale fixée à 15% du montant de la créance sera due par le client dans le cas où le vendeur serait contraint de réclamer le paiement de ses factures, même par simple lettre recommandée en cas de non-respect de l'échéance par le client.

6/TRANSPORT ET LIVRAISON : Les marchandises sont réputées livrées au client au lieu du siège social du vendeur. Les expéditions seront faites par le mode de transport qui paraîtra le mieux adapté au vendeur. Les marchandises voyagent aux risques et périls de celui-ci. Tous ces frais sont refacturés. En cas de perte, avarie ou dommage subis par les marchandises ou en cas de retard, aucun recours ne pourra être exercé contre le vendeur, le transitaire ou le transporteur, sauf dans le cas où un constat ayant force probante aura été envoyé au transporteur ou au transitaire sur le bon d'embarquement et dans un délai maximum de deux jours par lettre recommandée avec accusé de réception, notifié au vendeur dans les mêmes délais. L'accessibilité et l'aménagement des locaux destinés à recevoir du matériel sont à prévoir par le client et resteront à sa charge. Si le client renonce à sa commande, ou s'il ne vient pas la retirer dans le délai prévu, le contrat se trouve résolu de plein droit et l'acompte restera au vendeur à titre d'indemnité. Le vendeur se réserve le droit de demander tous dommages et intérêts supplémentaires et de disposer de la marchandise.

7/ RETOUR DE MARCHANDISE : CKSQUARE n'acceptera aucun retour des marchandises sans accord préalable (RMA). Le matériel doit être retourné dans son emballage et ne doit pas avoir subi de modification ou altération. Les frais de transport et de remise en stock du matériel sont à la charge du client. Dans le cas où le retour de marchandise pour reprise n'est pas justifié pour des raisons provenant des faits de CKSQUARE, la marchandise est reprise à 90% de sa valeur de facture pour couverture des frais administratifs, remise en stock et vérification.

8/ GARANTIE : Sauf stipulation contraire, les matériels et marchandises livrés par CKSQUARE sont garantis pour une durée d'un an à partir de la date de livraison. Cette garantie est strictement limitée au remplacement de la marchandise ou des pièces défectueuses à la suite d'un défaut de la matière ou de construction, sans qu'il puisse être réclamé aucune indemnité de quelque nature, et pour quelque cause que ce soit, y compris au titre de privation de jouissance. La garantie cessera en cas d'utilisation du matériel hors de la France métropolitaine. La garantie qui s'applique est d'un an retour atelier.

9/JURIDICTION : Toutes contestations relatives à nos fournitures et aux différends relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des commandes seront de la compétence des tribunaux de Clermont-Ferrand.

10/PRETS DE MATERIEL :

10.1. La société CKSQUARE peut, à titre tout à fait exceptionnel, vous prêter certains de ses matériels (prix tarif supérieur à 600 Euros H.T.) afin que vous puissiez effectuer une évaluation technique précise. Les informations de configuration bancaire et/ou de communication seront à fournir par le client. CKSQUARE ne sera tenu responsable de tous problèmes liés à cette configuration si les informations ne lui sont pas fournies ou que les informations fournies soient erronées. Sauf dérogation écrite de la société CKSQUARE, ces prêts sont conclus sans frais seulement pendant la période de garantie. Hors garantie les matériels en prêt font l'objet d'une facturation selon les conditions fixées comme suit :

- Prix du prêt est de 50€ ht pour une durée maximale de 7 jours après envoi du devis.(envoi du terminal de prêt après réception du terminal du client)

- Prix du prêt express en fonction du modèle du terminal bancaire(envoi du terminal de prêt avant réception du terminal du client)

Le prêt express :

Le matériel envoyé sera considéré prêt jusqu'à réception du matériel du client et à son diagnostic par nos services.

Dès validation de nos services la facturation du prêt express avec les frais de ports sera envoyé.

- jusqu'à 30 jours de retard : coût de location s'élevant à 4% du prix du matériel en prêt par semaine de retard.

- au-delà de 30 jours de retard : facturation totale du produit emprunté sans préavis.

Un chèque de caution peut vous être demandé avant l'envoi du matériel en prêt

10.2. Toute demande de prêt n'est réputée valable qu'après réception d'une demande indiquant clairement la raison sociale de l'entreprise, le nom et la fonction du demandeur ainsi que la désignation du matériel et la durée souhaitée du prêt.

10.3. Le demandeur est tenu de vérifier les produits lors de la livraison, d'effectuer les réserves nécessaires auprès du transporteur et d'informer la société CKSQUARE par écrit, dans les deux jours de la livraison, de tous les dommages dus au transport.

10.4. Le demandeur s'interdit de revendre la marchandise prêtée, ni même de l'utiliser en dehors des locaux de l'entreprise demanderesse.

10.5. Le matériel prêté est sous l'entière responsabilité de l'entreprise demanderesse qui s'engage à le restituer dans le délai prévu et en parfait état de fonctionnement (frais de port à sa charge)

11/CONFIGURATION MATERIEL :

La vérification de la configuration du matériel envoyé est à la charge du client. (ex :distribution en fonction des prix). En aucun préjudice ne pourra être prévalu à la société CKSQUARE. Il convient au client de tester les différentes solutions après la remise en service.

12/COMMUNICATION :

12.1.CONFIGURATION ADSL La configuration du matériel du client n'ayant pas été vendu par la société CKSQUARE(ex : box ADSL) est à la charge du client. Celui-ci s'engage à respecter les préconisations de la société CKSQUARE en matière de configuration de celui-ci et/ou fournira les informations nécessaires permettant la configuration du matériel CKSQUARE sur son installation.

Toute configuration sur le matériel du client par la société CKSQUARE, portera à une facturation de celui-ci au tarif en vigueur de la dite prestation.(grille tarifaire en vigueur sur l'année en cours)

12.2.GPRS et GPRS: Voir CGV Monétique